

RASSEMBLEMENTS POUSSINS et PUPILLES 2015 /2016

Annexe du règlement de la Coupe et du Championnat

ART.1 **PRESENTATION**: 3 rassemblements fleuret poussins et pupilles, 4 au sabre et épée pupilles, seront organisés dans la saison. Ils figurent au calendrier de la L.R.E.

ART.2 **FORMULE** :

POUSSINS fleuret : un tour de poules en individuel puis un tour de poules par équipes de deux.

- Individuel : Poule en 4T / 3mn
- Équipes : Formule complète en 12T (Relais en 3T / 2mn)

En poussins par équipes, une fiche de rencontre sera remise avant chaque match.

POUSSINS sabre : 2 tours de Poules en 4T/2 mn sans tableau.

PUPILLES sabre, fleuret et épée : 1 ou 2 tours de poules en 4T/3mn (2mn au Sa) et TdClasst en 6T/2x2mn

Les places individuelles et par équipes sont additionnés pour déterminer le classement général de l'épreuve. Les points sont ensuite attribués à ce classement suivant le barème (voir Art.8).

**Ce classement sera réalisé par le club organisateur de l'épreuve
avant transmission au responsable compétitions**

ART.3 **INSCRIPTION**: 6€ pour le regroupement

AVANT le Jeudi qui précède l'épreuve, à 20H00, à la LRE et au club organisateur.

ART.4 **COMPOSITION des EQUIPES POUSSINS FLEURET** :

Les équipes se composent de deux tireurs de clubs indifféremment. La composition des équipes devra être donnée au moment du pointage individuel, au cas où il y ait des absences imprévues.

ART. 5 **FILLES**:

Les filles ne pourront participer avec les garçons que si leur effectif ne leur permet pas de tirer au moins trois matchs en individuel et deux rencontres par équipes.

ART.6 **ARMES**:

Poussins : FLEURET 0 = arme ordinaire.

Pupilles : FLEURET 0 = arme électrique.

ART.7 **SURCLASSEMENT** :

Seuls les pupilles² qui ont fourni à leur club l'autorisation parentale et dont le surclassement sera indiqué sur leur licence seront autorisés à tirer en benjamin.

ART.8 **BAREME** :

1er = 25 pts	5 à 8 ^{ème} =	11/10/9/8 pts
2 ^{ème} = 20 pts	9 à 12 ^{ème} =	6 pts
3 ^{ème} = 16 pts	13 à 16 ^{ème} =	5 pts
4 ^{ème} = 14 pts	16 ^{ème} et + =	4 pts

Les filles qui tirent certaines épreuves, individuelles ou par équipes, avec les garçons verront leurs points être transférés chez les filles, dans la même catégorie. L'inverse ne sera pas autorisé.

CHAMPIONNAT : (Voir règlement officiel)

ART.9 **CLASSEMENT INDIVIDUEL RASSEMBLEMENTS** :

Le classement final tiendra compte des points des trois rassemblements (3 meilleurs au Sabre) et du championnat individuel (coefficient 1,5).

NB : Le championnat par équipe est une épreuve à part entière. De ce fait, il ne participe pas au classement général des rassemblements.

ART.10 **DIPLÔMES POUSSINS** :

Le club organisateur prendra à sa charge la remise d'un diplôme ou d'une récompense à chacun.